

**Annexe 81**

**Nécessité de prise en charge infirmière pour la préparation hebdomadaire de médicaments (administrés par voie orale)**

Votre patient M. – M<sup>me</sup> ..... nécessite une prise en charge infirmière pour la préparation hebdomadaire de médicaments (administrés par voie orale) pour la période du ..... au ..... (1 an maximum), sur base du diagnostic infirmier de non-observance thérapeutique<sup>1</sup> (caractéristiques essentielles et secondaires selon L.J. Carpenito et M. Gordon) (1):

- Déclare avoir des difficultés pour collaborer au traitement prescrit
- Confusion par rapport au traitement
- Comportement indiquant que le patient n'adhère pas au traitement
- Médicaments pris seulement en partie ou pas du tout
- Persistance des plaintes
- Progression du processus morbide
- Apparition d'effets indésirables
- Absence de soutien par la famille, les amis, l'entourage social.

Le diagnostic infirmier de non-observance thérapeutique est lié à (2) :

- la démence : le diagnostic de démence a été établi par un médecin
- un déficit non corrigé de la fonction visuelle
- une déficiente temporaire de la motricité d'un ou des membres supérieurs ne permettant plus la manipulation des conditionnements
- une déficiente définitive de la motricité d'un ou des membres supérieurs ne permettant plus la manipulation des conditionnements
- une médication complexe : prise de minimum 5 molécules différentes par jour répartie en minimum 3 prises par jour

Commentaire du médecin :

(1) cocher ce qui est d'application, au minimum une case  
(2) cocher ce qui est d'application, au minimum une case

Le praticien de l'art infirmier

Le médecin

Accord pour la prise en charge infirmière

- Oui
- Non

Date :

Date :

Nom :

Cachet :

Prénom :

N° INAMI :

Signature :

Signature :

<sup>1</sup> Ne pas suivre strictement les recommandations thérapeutiques malgré la bonne volonté de collaborer au traitement